

Lyon, le 30 novembre 2015

Chère Consœur, Cher Confrère,

Tu trouveras ci-joint ton bordereau d'appel de cotisation pour l'année 2016.

Nous te rappelons que l'ensemble des cotisations représente 40% du budget de fonctionnement de notre association professionnelle. Ton soutien est donc capital pour le bon fonctionnement de notre structure permanente

Le Syndicat des Architectes du Rhône nous permet d'agir collectivement au niveau local mais **nos cotisations à notre syndicat départemental servent également au fonctionnement national de l'Unsfa, l'union des architectes, qui est la seule organisation professionnelle véritablement représentative du métier d'architecte.**

Cet effort que nous partageons ensemble pour représenter et défendre notre profession est important dans la présente conjoncture. Notre département est l'un des membres parmi les plus actifs de l'Unsfa dont il est également le principal contributeur. En 2016, la réversion de cette cotisation à l'Unsfa sera de 230 € par adhérent, les autres cotisations ne sont pas modifiées.

Le **SAR** est le lieu qui nous permet de débattre, de réfléchir ensemble sur notre profession et notre devenir. Il est un lieu d'information, d'échange, de rencontre et de formation au service de notre profession et de l'Architecture. Il nous permet de faire porter notre voix au niveau local et national à travers l'Unsfa.

Il est surtout le lieu de la défense de notre profession auprès des instances décisionnelles. Ton soutien financier voire l'investissement personnel que tu consacres à notre syndicat est salutaire pour l'ensemble des architectes ; c'est pourquoi nous te remercions vivement.

IMPERATIF POUR 2016

Dans le cadre de la rénovation de la loi pourtant sur la démocratie sociale du 20 août 2008 il est impératif que tu nous communicates ton n° de SIREN, le chiffre d'affaire et le nombre de Salariés de ta structure.

Ceci pour assurer notre REPRESENTATIVITE comme Syndicat d'Architectes siégeant au Collège employeur de notre branche.

Les cotisations sont exigibles au 15 février 2016 mais échelonnables :

Si en raison de contingences particulières, tu souhaites moduler ton règlement, nous te remercions de prendre contact avec notre secrétariat. Nous te proposons également, un règlement mensualisé ou trimestriel par prélèvement bancaire de notre cotisation.

Si tu souhaites donner plus de moyens à nos actions, nous avons ajouté une ligne de cotisation « bienfaiteur ».

Confraternellement

LE CONSEIL DU SAR
Jean Michel Woulkoff – vice président
Mathieu Cadic – Trésorier

TON REVENU PROFESSIONNEL GLOBAL

2015

(salarié ou libéral)

2016

MONTANT DE TA COTISATION

1	Au-dessus de 60 000 €	1 460,00 €
2	De 48 000 € à 60 000 €	1 220,00 €
3	De 36 000 € à 48 000 €	980,00 €
4	De 24 000 € à 36 000 €	740,00 €
5	De 12 000 € à 24 000 €	500,00 €
6	Nouvel adhérent / Moins de 12 000 €	260,00 €
7	Architecte Honoraire	100,00 €
8	Associé supplémentaire	320,00 €
9	Membre Bienfaiteur	Au-delà de 1 500,00 €

	Nom / prénom	€
Architecte référent :		
Associé 1 :		
Associé 2 :		
Associé 3 :		
	TOTAL :	

Société :	
Téléphone :	Courriel :
Mode de paiement : annuel <input type="checkbox"/> trimestriel <input type="checkbox"/> mensuel <input type="checkbox"/> par prélèvement automatique (1)	
(1) Demander RIB du SAR à Sylvie Bourreau	Montant total (€) :

A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT (1)

(1) dans le cadre de la loi portant sur la rénovation de la démocratie sociale et la représentativité syndicale

Nb d'associés :	
Nb de salariés (équivalent plein temps en 2015) :	
Chiffre d'affaire 2015 :	
N° SIREN :	

Date : _____ Signature : _____